

Il y a d'autres considérations. Cette difficulté ayant été palliée, je crois qu'il y en a une autre qui demeure, en l'occurrence qu'il s'agit d'une proposition de fond. La semaine dernière, j'ai refusé de me prononcer sur l'à-propos d'un amendement qui, bien entendu, différerait de celui-là. J'ai alors déclaré que je n'étais pas assez au courant de tous les détails du bill pour pouvoir statuer si l'amendement proposé se rapportait au bill à l'étude.

Je n'hésiterais pas à dire en ce moment que cette proposition telle qu'elle est formulée outrepassé les dispositions du bill dont nous sommes saisis. En soi, elle est une motion de fond et, pour cette raison, je ne crois pas qu'elle puisse être présentée comme amendement motivé. La présidence a suggéré la semaine dernière que n'importe quel député devrait pouvoir présenter un amendement motivé jugé acceptable par la présidence, ce qui semblait extrêmement difficile puisque la présidence en avait jugé deux irréguliers et c'est la raison pour laquelle je croyais que peut-être je devrais me montrer aussi indulgent que possible eu égard à l'interprétation de l'amendement proposé en ce moment. Compte tenu de toutes ces considérations et malgré mon désir de permettre aux députés de proposer un amendement motivé recevable du point de vue procédure, pour les raisons que j'ai indiquées, je ne vois pas la possibilité d'accepter cet amendement.

• (3.40 p.m.)

M. Mark Rose (Fraser-Valley-Ouest): Je ne voudrais pas contester la décision prise par Votre Honneur mais je regrette que l'amendement, qui reflète les inquiétudes dont j'aimerais parler de façon plus détaillée dans un instant, ne puisse être accepté par la présidence. Comme le titre le laisse entendre, le bill met trop l'accent sur l'exploitation des richesses minières du Yukon sans tenir compte des conséquences de cette exploitation et de cette exploration sur les autochtones. J'espère que des députés élaboreront conjointement un amendement recevable pour la présidence et traitant de cette très importante question.

J'entre maintenant dans le vif de mon sujet, le projet de loi à l'étude. Comme le dit le titre, je le répète, il s'agit d'une loi sur les minéraux du territoire du Yukon. Je tiens à mettre en relief le mot «minéraux». Le bill traite d'une seule richesse du Nord canadien, les minéraux. Comme on peut bien le penser, il est émaillé de termes miniers, claims, registres miniers, sondages, etc. C'est justement là son défaut. On y insiste sur le côté exploration du développement du Nord et on néglige à peu près complètement les autres aspects importants.

Au lieu d'avoir recours à une formule globale et équilibrée de mise en valeur et de gestion de toutes les ressources, on continue de poursuivre une politique à sens unique. C'est tout comme si l'on disait: «Faisons une rafle sur l'armoire à provisions; faisons-la vite pendant que personne ne nous voit et au diable les conséquences d'ordre écologique.» A qui devons-nous cette manie fébrile de forer des trous par toute la toundra du Nord canadien? Pourquoi tant se presser puisque nous connaissons à peine l'étendue des ressources de la région? Nous ignorons tout des séquelles possibles d'une initiative pré-

cipitée et irresponsable. Sommes-nous à ce point avides que notre expérience dans les zones tempérées ne puisse nous servir à rien? Nos lacs et nos rivières sont chargés de mercure et nos deux littoraux voient leurs ressources poissonnières s'épuiser. Cela ne nous a donc pas appris à être prudents dans la mise en valeur du Nord, où l'équilibre écologique est beaucoup plus délicat et moins susceptible de régénération que dans les zones tempérées?

Nous avons bouleversé à tel point l'équilibre de nos ressources renouvelables que leur rétablissement exigera peut-être des années. Je parle ici des pêcheries et des ressources forestières. Puisque nous avons ainsi gaspillé nos ressources renouvelables, nous devrions nous montrer d'une prudence extrême lorsqu'il s'agit de richesses non renouvelables et d'un équilibre écologique probablement moins apte à se régénérer que celui des zones tempérées.

Je voudrais revenir sur la question qui me préoccupe, celle d'une utilisation multiple et équilibrée du domaine public ou, pour être plus précis, d'une façon plus rationnelle d'envisager le développement du Nord canadien. Ce projet de loi fait relativement peu de cas des populations autochtones. Il ne se préoccupe guère plus de la faune et de la flore très fragiles de cette importante région du Canada. Au risque de lasser les honorables députés, je voudrais citer bien des passages d'un éditorial publié dans l'édition du samedi 10 avril du *Globe and Mail* sous le titre «Our Vulnerable North». Cet article reprend les paroles d'un fonctionnaire du ministère du Nord canadien, M. Naysmith, qui expose son point de vue. Celui-ci ne s'oppose pas au développement du Nord canadien. Il parle de la prospection pétrolière et des pipe-lines. Je cite:

Avec une grande sagesse, il soumet à la réflexion des Canadiens l'influence qu'aurait le développement sur un groupe particulier...

...les Indiens de la tribu Old Crow qui vivent depuis des temps immémoriaux dans la même région et qui n'ont jamais modifié son équilibre écologique. Ils sont à peu près 150. Le caribou est leur principale source d'alimentation et de vêtement; ils en capturent près de 500 par an. En outre, ils pêchent et piègent des animaux à fourrure. Sur la base d'une économie de chasse et de piégeage, le revenu annuel des Indiens Old Crow est d'environ \$70,000.

Que leur rapporterait l'aménagement de leur région? Au cours de discussions avec des sociétés de prospection géophysique...

Je résume un peu. L'article indique que le montant total pour cinq ans s'élèverait approximativement à \$120,000. L'éditorial poursuit:

Les exploitants de pipe-lines estiment que l'entretien des conduites permettrait d'employer près de cinq Indiens de la tribu Old Crow moyennant un salaire annuel de \$7,000, soit \$700,000 en 20 ans.

En 20 ans, les Indiens de cette tribu tireraient donc de ces deux sources de revenu un gain total de \$820,000...

Et voici le plus important:

...tandis qu'en suivant leur mode de vie propre ils gagneraient l'équivalent de \$1,400,000, somme qui serait répartie entre toute la collectivité et non pas simplement remise à quelques-uns.

Selon M. Naysmith, le développement de la région sans les sauvegardes appropriées pourrait réduire à zéro le valeur économique des terres pour la chasse et le piégeage. D'autre part,